

Discours de M. Combes-Dounous sur l'affaire des troubles de Montauban, lors de la séance du 26 juillet 1790

Jacques-François de Menou, baron de Boussay, Jean-Isaac Combes-Dounous

Citer ce document / Cite this document :

Boussay Jacques-François de Menou, baron de, Combes-Dounous Jean-Isaac. Discours de M. Combes-Dounous sur l'affaire des troubles de Montauban, lors de la séance du 26 juillet 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XVII - Du 9 juillet au 12 aout 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1884. p. 371;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1884_num_17_1_7710_t1_0371_0000_5

Fichier pdf généré le 08/09/2020



prudence, et qu'il nous est si doux de manifester, nous sait une loi de ne rien taire et nous impose l'obligation de vous éclairer sur des maux qui seront sans doute prévenus des que vous en connaîtrez le danger.

Nous avons pu contenir et réprimer sa colère. ignore si nous aurions le même pouvoir sur

l'affection et la reconnaissance.

Vous suppléerez, Messieurs, à notre faiblesse, à l'impuissance de nos moyens, ou plutôt vous chercherez à maintenir et à cimenter la paix dont notre ville jouit; nous vous l'attestons, Messieurs, à notre départ, elle offrait l'image du bonheur et de la concorde : la cérémonie auguste de la fété-ration avait ému tous les cœurs et réchauffé toutes les âmes, on se couvrait de lauriers et de fleurs, et les élans du patriotisme se mélaient à tous les plaisirs et à tous les jeux.

On a voulu vous persuader qu'un grand nombre de familles étaient errantes et fugitives, qu'elles n'osaient se rapprocher de leurs foyers, qu'une prodigieuse émigration avait dépeuplé cette ville

turbulente.

Persée (BY:)

Erreur, Messieurs, erreur; je ne veux pas dire imposture. Nous vous attestons ne pas connaître une seule maison transplantée (1); quelques individus se sont dispersés à Toulouse, dans cette capitale; mais ce sont des voyages ou des absences; leurs pères, leurs familles, leurs établissements restent à Montauban, et rien n'annonce qu'ils aient quitté leur patrie. Ce doux nom les rappro-chera, elle leur ouvre son sein. Yous avez vu comme la garde nationale presse affectueusement les membres séparés de se réunir à ses drapeaux.

Le vœu secret de mon cœur et celui de mes collègues aurait été un oubli général et absolu : à ce prix le sacrifice des injures ne nous eut rien

couté; l'honneur même y aurait souscrit. C'est dans cette vue que les deux partis avaient signé un traité solennel de concorde et d'amitié, auquel je me fais gloire d'avoir coopéré par mes puissantes exhortations : j'en avais béni le ciel. Ce jour qui est le 3 juin, où la municipalité déposa dans ses registres, cet acte pacifique, me parut un jour fortuné qui devait ramener le calme et la sérénité dans nos mœurs, et recommencer nos belles destinées.

Comment cette espérance a-t-elle échoué? Il n'est plus temps de la former, elle ne saurait renaître; nous sommes traduits comme criminels,

et nous devons être jugés.

Mais une procédure légale doit préparer le jugement, cette procedure existe, et quelque défiance qu'elle pût nous inspirer, elle seule doit nous absoudre ou nous condamner. Jusque-là nous ne pouvons avec justice être privés de nos fonctions.

Vous venez d'entendre notre justification, Messieurs, qui n'a pu recevoir l'étendue et le développement dont elle était susceptible. Elle n'est pas moins solide, elle n'est pas moins concluante, car la vérité agit toute seule et n'a besoin que de se montrer.

Nous ne formons aucune demande, c'est en votre sagesse que nous plaçons notre confiance; il suffit que vous nous reconnaissiez innocents, tous nos vœux sont remplis.

M. le Président invite ensuite un des députés de l'ancienne garde nationale montaubanaise à présenter la défense de cette garde. M. Combes-Dounous, un des membres de la

députation, dit:

« Citoyen de Montauban, chargé d'une mission honorable, c'est au nom de citoyens opprimés que je viens parler. Le mois de juillet 1789 vit éclore à Montauban un comité patriolique, composé de citoyens de toute condition. La paix régnait dans la ville; on les calomnia, on les inquieta, on intrigua, on réveilla le fanatisme religieux; l'appareil militaire fut même déployé; les bons citoyens découragés se retirèrent des assemblées primaires, et le petit nombre de ceux qui y resterent forma la municipalité que vous connaissez : elle commença par retirer des mains du général les clefs de l'arsenal, qu'il avait toujours eues, c'était sans doute pour en faire le fatal usage auquel elle les destinait; elle permit des assemblées incendiaires et fanatiques, où se trouvaient des femmes et des enfants; elle défendit celles de la garde nationale; elle a souffert que le frère d'un officier municipal publiat dans la ville de faux décrets, dans un journal auquel il donnait le nom de Journal des Débats, et qu'il falsifiait à son gré; elle n'a nommé que depuis peu un collecteur; elle a élude l'exécution du décret qui autorise un empeunt de 18,000 livres en faveur des malheureux, et les a ainsi privés des secours qu'ils étaient en droit d'attendre; elle a saisi avec empressement l'occasion d'établir un corps rival de la garde nationale, au mépris de 60 pères de famille, qui lui en ex-posaient le danger, et de 999 soldats contre 336. Elle avait annoncé publiquement que le lundi 10 mai, jour des Rogations, elle irait faire l'inventaire des maisons religieuses. Les portes des églises étaient défendues deux heures avant leur arrivée. Douze soldats auraient pu empêcher le désordre; les officiers municipaux ne réclamèrent aucun secours. M. Romagnac, negociant, est informé que les troubles vont fondre sur l'hôtel de ville; il en instruit la municipalité, on lui répond qu'il se fait des monstres pour avoir le plaisir de les combattre; il osfre de se transporter à l'endroit avec la municipalité; on se contente de lui en-voyer un capitaine du guet. Déjà le peuple dépave les rues, et fait voler les pierres par-dessus les murs de l'hôtel de ville; les dragons sont retirés dans leur corps de garde, où ils sont assaillis à coups de pierre et de fusil. M... dit à un officier municipal: • Voulez-vous que je fasse retirer le peuple, sans occasionner aucun malheur? — On n'a pas besoin de vous, lui répondit-on; quand on en aura besoin, on vous appellera. » La municipalité a dit qu'on avait fait plusieurs décharges sur le peuple; mais il y aurait eu des morts sur la place; personne n'a été ni tué, ni dangereusement blessé, quelques-uns ont reçu de légères atteintes; c'est l'effet du désordre qui régnait entre eux; on entendait les cris de: Vive le roi, vive la noblesse, vive l'aristocratie, à bas la nation et la cocarde nationale! Loin de nous opposer à l'information de tous ces faits, nous nous soumettons à tel tribunal qu'il vous plaira d'ordonner, et telle est notre confiance, que nous ne craindrons pas de nous constituer prisonniers sous la sauvegarde de la loi. n (On applaudit dans une grande partie de la salle et de toutes les tribunes.)

M. de Mirabeau, le jeune. Les tribunes sont vendues.

M. le Président dit aux uns et aux autres : L'Assemblée nationale prendra, Messieurs, en consideration les deux mémoires dont vous venez de faire la lecture et la remise sur le bureau. Elle

⁽¹⁾ Il a été remarqué verbalement qu'il fallait excepter celle du sieur Jeanbon qui disparut le matin du 10 mai.